

Bruxelles, le 29 juin 2026
(OR. en)

11279/26

COHAFA 59
ALIM 3
FIN 986
COJUR 36
DEVGEN 118
GENDER 150
RELEX 927

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 29 juin 2026

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 10620/26 + ADD 1

Objet: Principes humanitaires de l'UE 2026

- Déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres

Les délégations trouveront en annexe la déclaration sur les principes humanitaires de l'UE 2026, approuvée par le Conseil lors de sa 4188^e session tenue le 29 juin 2026.

PRINCIPES HUMANITAIRES DE L'UE 2026- DECLARATION AU NOM DE L'UNION
EUROPEENNE ET DE SES ÉTATS MEMBRES

Nous, l'Union européenne et ses États membres, réaffirmons notre engagement résolu en faveur d'une action humanitaire fondée sur des principes et sur les besoins, dans un contexte où les besoins humanitaires continuent d'augmenter dans le monde, tandis que les ressources disponibles restent soumises à une pression croissante. L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur détermination à rester les principaux donateurs humanitaires prévisibles et fiables au niveau mondial dans le cadre d'une approche "Équipe Europe". Nous soulignons par ailleurs la nécessité de répondre non seulement au déficit de financement, mais également à la crise actuelle de légitimité qui touche le système humanitaire, au moyen d'une défense, dans tous les contextes, des principes humanitaires et du droit international humanitaire qui soit cohérente et fondée sur des principes.

Nous réaffirmons notre soutien à un système humanitaire reposant sur les quatre principes humanitaires d'**humanité**, de **neutralité**, d'**impartialité** et d'**indépendance**, et centré sur la **protection**. Nous soulignons qu'il importe de préserver la dignité, la sécurité et les droits des personnes touchées par les crises, en particulier les femmes, les filles, les enfants, les personnes LGBTI, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, ainsi que les autres personnes exposées au risque de discrimination. Nous condamnons les attaques contre le personnel humanitaire et médical, et rappelons l'obligation de toutes les parties aux conflits de respecter pleinement le **droit international humanitaire**. Nous plaidons en faveur d'un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux populations dans le besoin et réaffirmons qu'il importe d'éviter la politisation de l'action humanitaire. Nous réaffirmons notre volonté d'utiliser tous les outils pertinents en matière de diplomatie humanitaire et de sensibilisation pour soutenir cet objectif.

Nous soulignons notre soutien constant aux priorités thématiques communes, y compris **la protection des civils et des travailleurs humanitaires, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé**, notamment **la santé mentale et le soutien psychosocial, l'éducation dans les situations d'urgence, les abris, l'eau et l'assainissement, la prévention et la réduction de la fragilité, l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, les mesures d'anticipation, l'égalité de genre**, et le renforcement de la mise en œuvre du lien **entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, y compris le déminage humanitaire en tant que condition préalable largement reconnue pour un redressement rapide**. Nous rappelons en outre qu'il importe de faire progresser les **réponses menées au niveau local**, les partenariats équitables, le soutien direct aux acteurs locaux et nationaux ainsi que leur participation significative à la prise de décision humanitaire et à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous réaffirmons notre soutien à la **nouvelle donne humanitaire** en cours sous la direction du coordonnateur des secours d'urgence des Nations unies et soulignons la nécessité de mettre en place des réformes concrètes, assorties d'échéances et inclusives qui améliorent l'efficacité, augmentent l'impact, réduisent les doubles emplois, permettent la mutualisation et la rationalisation et renforcent la hiérarchisation collective des priorités et l'obligation de rendre des comptes. Nous appelons le système des Nations unies à continuer à rationaliser les structures de coordination, y compris en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement humanitaire, à donner aux coordonnateurs résidents et humanitaires les moyens d'agir, à renforcer le leadership local et à veiller à ce que l'action humanitaire demeure fermement fondée sur les besoins et des principes ainsi que non politisée.

L'UE et ses États membres soulignent en outre l'importance d'un **financement de qualité**, y compris un financement flexible et pluriannuel, afin de permettre des interventions humanitaires efficaces adaptées à des crises de plus en plus prolongées et complexes. Il s'agit notamment de prévoir un soutien accru aux mécanismes flexibles, tels que les fonds humanitaires mis en commun, ainsi que des financements de base prévisibles pour les agences humanitaires et des financements pour les acteurs humanitaires essentiels. Nous encourageons les partenaires humanitaires à continuer d'améliorer l'efficacité, l'innovation et la complémentarité entre les acteurs et les donateurs humanitaires, tout en préservant une aide humanitaire de qualité et fondée sur des principes.

Rappelant les conclusions du Conseil de 2023 sur les mesures à prendre pour combler le déficit de financement humanitaire, dans lesquelles nous réaffirmons l'engagement collectif de l'UE à consacrer au moins 0,7 % du revenu national brut (RNB) collectif à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2030 et encourageons davantage les États membres à veiller à ce qu'une part appropriée, par exemple 10 %, de leur APD soit consacrée à l'action humanitaire, nous réaffirmons qu'il est urgent d'élargir et de diversifier la base de donateurs et appelons d'autres donateurs, y compris les économies émergentes, les institutions financières internationales, le secteur privé et les acteurs philanthropiques, à accroître leur mobilisation et à contribuer de manière plus importante aux efforts humanitaires, y compris dans les crises oubliées ou sous-financées, afin d'assurer un financement durable et souple en faveur de la stabilisation et de l'engagement dans les États fragiles qui connaissent des situations d'urgence humanitaire. Nous plaidons en faveur d'une attention accrue, d'une allocation équitable des fonds et d'une mobilisation durable afin de veiller à ce qu'aucune population dans le besoin ne soit laissée pour compte.

L'UE et ses États membres restent déterminés à poursuivre le dialogue et l'action coordonnée avec les Nations unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les ONG locales et internationales et tous les partenaires humanitaires afin de veiller à ce que le système humanitaire reste adapté à sa finalité et en mesure de répondre efficacement aux besoins humanitaires mondiaux croissants.